

Appel à projet : agriculture locale et solidaire en pied d'immeuble sur la commune de Grand-Couronne

I De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre de sa politique environnementale et dans l'objectif de valoriser son patrimoine peu exploité, habitat 76 souhaite lancer un appel à projet d'agriculture urbaine (production maraîchère ou autre) en mettant à disposition un parking souterrain, localisé sur la commune de Grand-Couronne.

Idéalement, la vente des produits se ferait localement, au bénéfice des locataires du parc social et des actions de sensibilisation sur l'agriculture durable et le « bien manger » devront être réalisées périodiquement. Toutes les formes d'agriculture sont autorisées sauf celles relevant de la production animale.

II Localisation du projet et accessibilité

Le parking souterrain est localisé rue de Seelze, 76 530 Grand-Couronne, sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. Sa superficie est d'environ 850 m². Un plan du parking est présenté en annexe 1.



Les structures métalliques visibles sur les photos sont démontables.

III Candidats éligibles

Type de candidats éligibles

Le spectre du projet attendu dans le cadre de cet appel à projet étant large, les associations, les entreprises et les auto-entrepreneurs peuvent y répondre.

Il n'est pas exigé du porteur de projet qu'il se présente sous la forme d'une entité disposant de la personnalité morale. En revanche, s'il est constitué d'une équipe sans personnalité morale et s'il est désigné lauréat, il devra créer une structure juridique ad hoc en vue de la contractualisation. Le porteur de projet doit décrire dans son dossier la forme qu'il prévoit d'adopter pour la conclusion du contrat (société, autoentrepreneur, association...) et sa composition.

Compétences attendues

Le candidat doit pouvoir justifier de compétences en agriculture, soit par une formation, soit par de l'expérience. Le porteur de projet devra être titulaire d'une autorisation d'exploiter délivrée par la préfecture, si nécessaire.

IV Conditions de mise à disposition du foncier

Une convention d'occupation du domaine privé d'habitat 76 sera signée. Elle rappellera l'objet, la durée, les objectifs et comportera notamment des clauses relatives à la responsabilité, aux assurances (montants / risques couverts), à l'état des lieux (entrée, après les installations, sortie), aux éléments de faisabilité technique (pollution des sols, gestion des eaux, gestions des déchets, maintenance), à l'obligation de demande d'autorisation en cas de changement des installations et aux conditions relatives à sa modification.

Les conditions tarifaires sont à proposer par le porteur de projet.

V Engagements du porteur de projet

Le porteur de projet doit formaliser son engagement :

- quant aux mesures à prendre pour minimiser les nuisances vis à vis des riverains et de l'environnement;
- de vente aux locataires et de promotion d'actions de sensibilisation (périodicité et type d'actions).

VI Critères de sélection

L'évaluation des dossiers sera faite par un jury qui priorisera les projets sur la base des critères suivants :

Ancrage dans le territoire et circuit court	10
Cohérence du groupement	5
Pertinence du projet et compréhension des enjeux	20
Cohésion sociale et démarche en faveur des publics précaires	15
Création d'emploi	5
Gestion des ressources et mesures prises pour la limitation des pollutions et des nuisances	15
Dimension innovante ou expérimentale	10
Viabilité économique et financière	20
	100

VII Comment en bénéficier ?

Il est demandé au candidat de transmettre toutes les informations relatives au projet à fdubuc@habitat76.fr avant le 31/12/2023.

Les informations attendues sont au minimum les suivantes :

- Nom/titre du projet,
- Nom, qualité et coordonnées du porteur du projet,
- Identification de l'association et/ou de l'entreprise porteuse du projet,
- Descriptif du projet,
- Calendrier prévisionnel de réalisation,
- Plans des aménagements prévus,
- Le modèle financier du projet.

VIII Calendrier de l'appel à projet

Les étapes de l'appel à projets sont décrites ci-après :

1/ Lancement de l'appel à projet en septembre 2023.

2/ Visite de site

Pour permettre aux porteurs de projet de prendre la pleine mesure du potentiel et des contraintes du site, il est possible de visiter sur demande auprès de M.Dubuc au 0667718632.

3 / Dossier à remettre par les porteurs de projet

Les dossiers sont à déposer par mail à fdubuc@habitat76.fr au plus tard le 31 décembre 2023.

4 / Sélection

Le jury sélectionnera les candidats selon les critères présentés précédemment. A titre indicatif, le jury se tiendra en janvier 2024.

5/ Désignation des projets lauréats

Contact :

Les candidats peuvent poser des questions à l'adresse mail suivante : fdubuc@habitat76.fr . Les demandes de renseignements complémentaires devront être envoyées au plus tard le 10 décembre 2023.

Annexe 1 : Plan du parking

